





INITIALES DU PRÉSIDENT	<b>Procès-verbal</b> <b>De l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS</b> <b>de l'école BEAU-SÉJOUR</b>
INITIALES DE LA DIRECTRICE	
<p>N° de la résolution ou annotation</p> <p><b>AG # 21-22-05</b></p> <p><b>AG # 21-22-06</b></p>	<p><b>8.3 ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>La présidente d'élections informe qu'il y a 3 postes vacants réservés aux parents au sein du Conseil d'établissement de l'école.</p> <p>ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, ceux-ci sont élus par acclamation aux postes de représentants des parents au sein du Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 2 ans.</p> <p>Il est proposé par Mme Michaud, directrice de l'école, et résolu :</p> <p>QUE les personnes suivantes soient élues au Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 2 ans, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Cindy Subaihi</li> <li>➤ Marilyn Gauthier</li> <li>➤ Jean-Baptiste Latouff</li> </ul> <p>ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.</p> <p><b>8.4 ÉLECTION DE(S) SUBSTITUT(S) DES REPRÉSENTANTS DES PARENTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT</b></p> <p>La présidente d'élections informe qu'il y a des poste(s) vacant(s) de substitut(s) de représentant(s) des parents réservé(s) aux parents au sein du Conseil d'établissement de l'école.</p> <p>ATTENDU QUE le nombre de candidats est égal au nombre de postes vacants, celui-ci/ceux est/sont élu(s) par acclamation au(x) poste(s) de substitut(s) de représentant(s) des parents au sein du Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an;</p> <p>Il est proposé par Mme Michaud, directrice de l'école, et résolu :</p> <p>QUE la/les personne(s) suivante(s) soit/soient élue(s) comme substitut(s) des représentants des parents au Conseil d'établissement de l'école pour une durée de 1 an, savoir :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Aissata Deme</li> <li>➤ Sharo Sarves</li> </ul> <p>ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ</p>





